

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1620 1^{er} août 2007

SOMMAIRE

A.A.S. Holdings S.A	Gavi S.A
Alior S.A	GE Fanuc Automation Solutions Europe
Alternative Approach SICAV77714	S.A
Apioil International S.A	Gioch S.A
Baypoint S.A	Grosvenor French Retail Investments S.A.
Baypoint S.A	
Benedu Holding S.A	Health and Beauty Eurodeal Limited S.A.
Benedu S.A	
Bignames S.A	HEVAF Master C S.à r.l.
BML Holding Limited S.A77720	Hospi Care Invest S.A
Carmine Investments Holding S.A 77723	I.G. Consulting S.A
Centurion Europe	Immoguard S.A
CEREP II Investment Nine S.à r.l 77714	JAL Group Participations
CEREP Monument Investment S.à.r.l 77747	Lone Star Capital Investments S.à r.l 77723
Cowpoke Investments S.A	Novacap Luxembourg Individuals Compa-
Dakota Investments S.A77722	ny S.C.A
Dasbay S.A	Novartis Investments S.à r.l
Devour Investments S.A	Parkridge C.E.R. Holdings S.à r.l
Dexia Sustainable L	Quest S.A
DH New Investment V S.à r.l	Solelec S.A
Emerald Europe A.G	Soparfinanz S.A
Esso Luxembourg	Tiles Industrial Investments S.A 77723
Evraz Group S.A	Tomitrois S.A
Franis S.A	Wafra Finance (Lux) S.à r.l
Galveston Investments S.A 77716	



Wafra Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 105.616.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n o 47243 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007075159/211/11.

(070081812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

CEREP II Investment Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.137.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ^o 47575 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007075148/211/11.

(070081778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Evraz Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47585 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007075139/211/11.

(070081457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Alternative Approach SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.714.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2007

En date du 15 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats de Messieurs Jean-François Fortemps, Paul Mestag, Pierre Delandmeter et Mark Bambury en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2008.
- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALTERNATIVE APPROACH SICAV

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007075889/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



Soparfinanz S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.097.

EXTRAIT

Le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. informe qu'il a été décidé que le siège social de la société SOPARFINANZ SA, RCS 80 097 est dénoncé à partir de ce jour, mardi 29 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l.

H. Maudarbocus

Gérant

Référence de publication: 2007075592/2789/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Immoguard S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.765.

EXTRAIT

Dénonciation du siège de la société IMMOGUARD SA

Le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. informe qu'il a été décidé que le siège social de la société IMMOGUARD SA, RCS 93.765, est dénoncé à partir de ce jour, mardi 29 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l.

H. Maudarbocus

Gérant

Référence de publication: 2007075586/2789/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Devour Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.914.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007 que:

- le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont (5 ème étage)
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ont été nommés nouveaux administrateurs pour terminer le mandat de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES Sàrl, Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A.
- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007075630/535/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.



Galveston Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 116.926.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007 que:

- le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont (5 ème étage)
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ont été nommés nouveaux administrateurs pour terminer le mandat de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES Sàrl, Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A.
- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de GRANT THORNTON RÉVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007075631/535/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Health and Beauty Eurodeal Limited S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.428.

EXTRAIT

Le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. informe qu'il a été décidé que le siège social de la société HEALTH AND BEAUTY EURODEAL LIMITED SA, RCS B 72.428 est dénoncé à partir de ce jour, mardi 29 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.I.

H. Maudarbocus

Gérant

Référence de publication: 2007075579/2789/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Parkridge C.E.R. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.663.

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 1 ^{er} juin 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075740/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



Cowpoke Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 116.919.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007 que:

- le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont (5 ème étage)
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ont été nommés nouveaux administrateurs pour terminer le mandat de UNIVERSAL MANAGEMENT SER-VICES Sàrl, Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A.
- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007075633/535/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

A.A.S. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.262.

Les administrateurs suivants ont démissionné de leur mandat avec effet au 4 juin 2007:

- Monsieur Georges Deitz
- Monsieur Benoît Schaus
- Madame Sonja Linz

Le commissaire a également démissionné de son mandat avec effet au 4 juin 2007:

- DELOITTE SA (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.)

Pour mention, déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075788/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Baypoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.933.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007076584/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09412. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



GE Fanuc Automation Solutions Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.114.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (l'Assemblée) des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mai 2007

L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Jeff Garwood de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet le 28 février 2006.

Conformément à l'article 51, 5 ème paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), l'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de Madame Maryrose Sylvester, avec adresse au 2500 Austin Drive, VA 22911 Charlottesville, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions d'administrateur B de la Société par les membres restants du conseil d'administration de la Société pour remplacer Monsieur Jeff Garwood démissionnaire avec effet au 28 février 2006.

En conséquence des démission et nomination mentionnées ci-dessus, l'Assemblée prend acte que le conseil d'administration de la Société se compose depuis le 28 février 2006 de la manière suivante:

- Naoki Shimizu, administrateur A
- Matthew Hardt, administrateur B
- Maryrose Sylvester, administrateur B

L'Assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs de la Société ainsi que du réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui approuvera les comptes annuels de la Société de l'exercice social clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE FANUC AUTOMATION SOLUTIONS EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076524/2460/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Apioil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.632.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2007

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Sergio Bertasi, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Umberto Scarimboli, employé privé, demeurant à Rome (Italie), vice-président;

Claudio Capizzi, employé privé, demeurant à Rome (Italie), administrateur;

Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007076507/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



JAL Group Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.550.725,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 76.785.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 mai 2007

Résolution

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil de gérance:

MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;

Nicola Ciniero, dirigeant d'entreprise, demeurant à Paruzzaro (NO), Italie, gérant;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant.

Commissaire aux Comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

JAL GROUP PARTICIPATIONS

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007076504/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Esso Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.512.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

En date du 17 avril 2007 la société ExxonMobil SPAIN, S.L. a vendu la part sociale qu'elle détenait dans la société ESSO LUXEMBOURG. S.à r.l. à la société EXXON OVERSEAS CORPORATION. En conséquence EXXON OVERSEAS CORPORATION devient le seul actionnaire de ESSO LUXEMBOURG, S.à r.l.

R. Kremer

Gérant

Référence de publication: 2007075885/1701/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tomitrois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.241.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007076583/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09407. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



Baypoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.933.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007076585/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09410. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 89.746.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076531/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

BML Holding Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 67.548.

Suite à l'assemblée extraordinaire tenue le 30 mai 2007, il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Alexis Kamarowsky, administrateur, 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, est acceptée.

La démission de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur, 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg est acceptée.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

M. Peter Magnus, administrateur, Brasschaatsebaan 67, B-2970 Schilde.

M. Kees Saarloos, administrateur, Lijsterbeshof 77, NL-3355 TC Papendrecht.

INTER-HAUS-LUXEMBOURG, S.A., B 62.821, administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Mandats qui prendront fin le 30 mai 2013.

Le siège de la société est transféré du 7, Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg

au: 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

La démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) en sa qualité de commissaire aux comptes est acceptée.

Est nommé commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Mandat qui prendra fin le 30 mai 2013.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

FIDUCIAIRE DE TREVES

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007075621/723/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.



Dasbay S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.408.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 21 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2007, LAC/2007/9947, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007075599/211/22.

(070081791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Emerald Europe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.095.

Résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire au siège de la société en date du 5 juin 2007

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Johanna Bakker,

demeurant à 54 Blasiusstraat NL-1091 CV Amsterdam.

comme administrateur et administrateur-délégue de la société a partir de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EMERALD EUROPE A.G.

FORIG Sc

Signature

Référence de publication: 2007075460/4906/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Benedu S.A., Société Anonyme, (anc. Benedu Holding S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007075179/239/13.

(070081203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.



Dakota Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 116.920.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2007 que:

- le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont (5 ème étage)
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ont été nommés nouveaux administrateurs pour terminer le mandat de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES Sàrl, Luxembourg et MONTEREY SERVICES S.A.
- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007075632/535/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Gioch S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.506.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le le 25 mai 2007, LAC/2007/10141 et reçue par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mai 2007, acte n ° 320, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société GIOCH S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 25, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Pour mention délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007075610/208/19.

(070081710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

I.G. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076610/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09776. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.964.375,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 91.796.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 23 mai 2007 que LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD, qui a son siège social à Washington Mail, Suite 104, 1st Floor, Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda a transféré 3.891 parts sociales de classe D-2 de la Société à LSF LUX HOLDINGS XI, LTD, enregistrée auprès du Registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 39298 et ayant son siège social à Clarendon House, Church Street 2, HM 11 Hamilton, Bermuda.

Suite à ce contrat du 23 mai 2007, les parts sociales de classe D-2 de la Société sont détenues comme suit:

- LSF LUX HOLDINGS XI: 3.891 parts sociales de classe D-2

Pour extrait sincère et conforme LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076622/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Tiles Industrial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 71.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076464/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08972. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Carmine Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 35.314.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le le 22 mai 2007, LAC/2007/9461 et reçue par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 mai 2007, acte n ° 301, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société CARMINE INVESTMENTS HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au siège de la société à Luxembourg-Ville.

Pour mention délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007075604/208/19.

(070081712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.



Bignames S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.682.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 mai 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Alfonso Belardi (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Alfonso Belardi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

I.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007075749/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

HEVAF Master C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076575/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09729. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Novartis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.925.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

NOVARTIS INVESTMENTS S.à.r.l.

J. Schmid

Gérant

Référence de publication: 2007076453/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09693. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.



DH New Investment V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.074.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The founder is here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercices the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is DH NEW INVESTMENT V S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.



- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

- **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.
 - Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.
 - Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners, present or represented, representing more than half of the capital.

If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.



At this second meeting, decisions will be taken at the majority of the votes cast of the partners, present or represented, regardless of the portion of the capital represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.
- **Art. 17.** Each year, as of the 31st December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the managers toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

- Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company DH NEW INVESTMENT V S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:



- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs Valérie Scholtes, employee, residing at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr John Howard, Real Estate Principal, 20 Egerton Gardens, London, SW3 2DB, United Kingdom.

Each manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office in 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, adresse professionnelle: 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1 et . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera DH NEW INVESTMENT V S.à r.l.
- Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; d'acquérir (aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger), directement ou indirectement, des biens immobiliers (incluant mais ne se limitant pas aux immeubles industriels, commerciaux, financiers et résidentiels), de financer de telles acquisitions, et de créer, d'acquérir, de financer et/ou de gérer toutes autres sociétés ou entités légales nécessaires à l'accomplissement de son objet, ainsi que de gérer et de développer tout bien immobilier ainsi acquis; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

- **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
 - Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- **Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.



Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés présents ou représentés et représentant plus de la moitié du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés présents ou représentés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan

- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1 ^{er} , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.



Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par DHCRE II HoldCo II S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société DH NEW IN-VESTMENT V S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Madame Valérie Scholtes, employée, demeurant à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur John Howard, Real Estate Principal, 20 Egerton Gardens, London, SW3 2DB, United Kingdom.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire la présente minute. Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007. Relation: LAC/2007/13029. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076244/211/354.

(070083189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Hospi Care Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.018.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Laurent Telle, employé privé, demeurant à L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermühl.
- 2.- Monsieur Pierre Telle, expert-comptable, demeurant à L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermühl.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de HOSPI CARE INVEST S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscriptions ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

Par ailleurs, elle pourra avoir une activité de conseils aux entreprises.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

A défaut de président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Une décision prise par un ou plusieurs écrits, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.



Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Pierre Laurent Telle, employé privé, né à Valenciennes, (France), le 27 avril 1970, demeurant à L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermühl;
- b) Monsieur Alfred Polomski, employé privé, né à Calonne Ricouart, (France), le 2 avril 1953, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth;
- c) Madame Régine Caillau, juriste, née à Alger, (Algérie), le 9 septembre 1946, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme WURTH CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.498).

- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
 - 5.- Le siège social est établi à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, (L-1025 Luxembourg-B.P. 2540).
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Pierre Laurent Telle, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2007, Relation GRE/2007/2671. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2007. J. Seckler.

Référence de publication: 2007074965/231/160.

(070081732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Novacap Luxembourg Individuals Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.071.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of NOVACAP LUXEMBOURG INDIVIDUALS COMPANY S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 92071, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 January 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 March 2003 number 343 (the «Company»).

The meeting was opened with Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sandra Barret, Maître en Droit residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred sixty-three euro and ninety cent (EUR 2,663.90) to reduce it from its current amount of thirty-two thousand five hundred twelve euro and



fifty cent (EUR 32,512.50) down to twenty-nine thousand eight hundred forty-eight euro and sixty cent (EUR 29,848.60) through the cancellation of one hundred thirty-eight (138) class L shares of the Company having a par value of one euro and seventy cent (EUR 1.70) each and one thousand four hundred twenty-nine (1,429) class M ordinary shares of the Company having a par value of one euro and seventy cent (EUR 1.70) each.

- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand two hundred sixty-seven euro and forty cent (EUR 5,267.40) by conversion of share premium to increase it from its current amount of twenty-nine thousand eight hundred forty-eight euro and sixty cent (EUR 29,848.60) up to thirty-five thousand one hundred sixteen euro (EUR 35,116.-) through increase of the par value of each share from its current amount of one euro and seventy cent (EUR 1.70) up to two euro (EUR 2.-).
 - 3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.
 - 4. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convened and were fully aware of the agenda prior to this meeting.
- IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred sixty-three euro and ninety cent (EUR 2,663.90) to reduce it from its current amount of thirty-two thousand five hundred twelve euro and fifty cent (EUR 32,512.50) down to twenty-nine thousand eight hundred forty-eight euro and sixty cent (EUR 29,848.60) through the cancellation of one hundred thirty-eight (138) class L shares of the Company having a par value of one euro and seventy cent (EUR 1.70) each and one thousand four hundred twenty-nine (1,429) class M ordinary shares of the Company having a par value of one euro and seventy cent (EUR 1.70) each.

As a result of such capital reduction of one hundred thirty-eight (138) class L shares and one thousand four hundred twenty-nine (1,429) class M ordinary shares of the Company held by NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 90768 (NLP1), will be cancelled. The amount due to NLP1 as a result of the cancellation of the one hundred thirty-eight (138) class L shares, shall be reimburse in kind and in cash as follows:

- (i) contribution of four (4) class A ordinary shares held by the Company in NLP1, (ii) contribution of twenty-five (25) Convertible Preferred Equity Certificates held by the Company in NLP1,
 - (iii) payment of an amount in cash of one hundred eighty-seven euro and sixty-nine cent (EUR 187.69),

The amount due to NLP1 as a result of the cancellation of the one thousand four hundred twenty-nine (1,429) class M ordinary shares, shall be reimburse in kind and in cash as follows:

- (iv) contribution of two hundred forty-seven (247) class B ordinary shares held by the Company in NLP1
- (v) contribution of two hundred forty-seven (247) class C ordinary shares held by the Company in NLP1,
- (vi) contribution of two hundred forty-seven (247) class D ordinary shares held by the Company in NLP1, and
- (vii) payment of an amount in cash of nine hundred eleven euro and eighty-three cents (EUR 924.14);

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand two hundred sixty-seven euro and forty cent (EUR 5,267.40) by conversion of share premium to increase it from its current amount of twenty-nine thousand eight hundred forty-eight euro and sixty cent (EUR 29,848.60) up to thirty-five thousand one hundred sixteen euro (EUR 35,116.-) through increase of the par value of each share from its current amount of one euro and seventy cent (EUR 1.70) up to two euro (EUR 2.-).

Proof of the existence of the share premium account as of 31 January 2007 has been provided to the notary.

Third resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:



- « **Art 5.1. Subscribed Capital.** The Company's subscribed capital is fixed at thirty-five thousand one hundred sixteen euro (EUR 35,116.-) represented by fully paid up shares, consisting of the following:
- (a) nine thousand three hundred twenty-five (9,325) class L ordinary shares, designated as the «Class L Ordinary Shares», having a nominal value of two euro (EUR 2.-) per share;
- (b) seven thousand four hundred fifty-three (7,453) class M ordinary shares, designated as the «Class M Ordinary Shares», having a nominal value of two euro (EUR 2.-) per share; and
- (c) seven hundred eighty (780) class N ordinary shares, designated as the «Class N Ordinary Shares», having a nominal value of two euro (EUR 2.-) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NOVACAP LUXEMBOURG INDIVIDUALS COMPANY S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, Unit 8, L-1526 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92071, constituée par acte notarié en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 29 mars 2003 sous le numéro 343 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sandra Barret, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 2.663,90) afin de le réduire de son montant actuel de trente deux mille cinq cent douze euros et cinquante cents (EUR 32.512,50) à vingt-neuf mille huit cent quarante-huit euros et soixante cents (EUR 29.848,60) par annulation de cent trente-huit (138) actions ordinaires de classe L ayant une valeur nominale d'un euro et soixante-dix cents (EUR 1,70) chacune et mille quatre cent vingt-neuf (1.429) actions ordinaires de classe M ayant une valeur nominale d'un euro et soixante-dix cents (EUR 1,70) chacune.
- 2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et quarante cents (EUR 5.297,40) par conversion de la prime d'émission afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille huit cent quarante-huit euros et soixante cents (EUR 29.848,60) à trente-cinq mille cent seize euros (EUR 35.116,-) par augmentation de la valeur nominale de chaque action de son montant actuel un euro et soixante-dix cents (EUR 1,70) à deux euros (EUR 2,-).
 - 3) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.
 - 4) Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société deux mille six cent soixante-trois euros et quatrevingt-dix cents (EUR 2.663,90) afin de le réduire de son montant actuel de trente deux mille cinq cent douze euros et cinquante cents (EUR 32.512,50) à vingt-neuf mille huit cent quarante-huit euros et soixante cents (EUR 29.848,60) par annulation de cent trente-huit (138) actions ordinaires de classe L ayant une valeur nominale d'un euro et soixante-dix cents (EUR 1,70) chacune et mille quatre cent vingt-neuf (1.429) actions ordinaires de classe M ayant une valeur nominale d'un euro et soixante-dix cents (EUR 1,70) chacune.

En conséquence de cette réduction de capital les cent trente-huit (138) actions ordinaires de classe L et les mille quatre cent vingt-neuf (1.429) actions ordinaires de classe M détenues par NOVACAP LUXEMBOURG (PARTICIPATION 1) S.CA., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-1526 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90768 (NLP1) seront annulées.

Le montant dû à NLP1 suite l'annulation des cent trente-huit (138) actions ordinaires de classe L sera remboursé en en nature et en espèces:

- (i) apport de quatre (4) actions ordinaires de classe A détenues par la Société dans NLP1,
- (ii) apport de vingt-cinq (25) Convertible Preferred Equity Certificates détenues par la Société dans NLP1,
- (iii) paiement d'un montant de cent quatre-vingt-sept euros et soixante-neuf cents (EUR 187,69),

Le montant dû à NLP1 suite à l'annulation des mille quatre cent vingt-neuf (1.429) actions ordinaires de classe M sera remboursé en en nature et en espèces:

- (iv) apport de deux cent quarante-sept (247) actions ordinaires de classe B détenues par la Société dans NLP1,
- (v) apport de deux cent quarante-sept (247) actions ordinaires de classe C détenues par la Société dans NLP1,
- (vi) apport de deux cent quarante-sept (247) actions ordinaires de classe D détenues par la Société dans NLP1, et
- (vii) paiement d'un montant de neuf cent vingt-quatre euros et quatorze cents (EUR 924,14).

Deuxième résolution L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et quarante cents (EUR 5.297,40) par conversion de la prime d'émission afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille huit cent quarante-huit euros et soixante cents (EUR 29.848,60) à trente-cinq mille cent seize euros (EUR 35.116,-) par augmentation de la valeur nominale de chaque action de son montant actuel un euro et soixante-dix cents (EUR 1,70) à deux euros (EUR 2,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

- « **Art. 5.1. Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-cinq mille cent seize euros (EUR 35.116,-) représentés par des actions entièrement libérées, comme suit:
- (a) neuf mille trois cent vingt-cinq (9.325) actions ordinaires de classe L, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe L» ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action;
- (b) sept mille quatre cent cinquante-trois (7.453) actions ordinaires de classe M, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe M» ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action;
- (c) sept cent quatre-vingt (780) actions ordinaires de classe N, désignées comme les «Actions Ordinaires de Classe N» ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action;

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, S. Barret, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. Relation: LAC/2007/3483. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Elvinger.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Référence de publication: 2007075021/211/188.

(070081793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Grosvenor French Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.111.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 123.108.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May,

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague impeached, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

There appeared:

Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of GROSVENOR FRENCH RETAIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.123.108, (the «Company»),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated 4 April 2007.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

- 1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 December 2006, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») number 266 dated 28 February 2007 page 12729 and its articles of incorporation (the «Articles») have been amended pursuant to a deed drawn up on 23 February 2007 by the notary Joseph Elvinger prenamed, not yet published in the Mémorial C.
- 2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 1,611,290.- (one million six hundred and eleven thousand two hundred and ninety Euros), divided into 16,129 (sixteen thousand one hundred and twenty-nine) class A shares (the «Class A Shares») and 145,000 (one hundred and forty-five thousand) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, all fully paid up (by 100%).
- 3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 2,949,820.- (two million nine hundred and forty-nine thousand eight hundred and twenty Euros) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares and/ or Class B Shares.

4) By resolutions dated 4 April 2007, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 14 December 2006). The share capital of the Company is increased as of 10 April 2007, date of the reception of all the funds on the account of the Company, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 500,110.- (five hundred thousand one hundred and ten Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 1,611,290.- (one million six hundred and eleven thousand two hundred and ninety Euros) to EUR 2,111,400.- (two million one hundred and eleven thousand four hundred Euros) by creating and issuing 40,000 (forty thousand) new Class B Shares and 10,011 (ten thousand and eleven) new Class A Shares (the «New Shares») with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

20,000 (twenty thousand) new Class B shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.008 (the «Subscriber 1»).

20,000 (twenty thousand) new Class B shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by INTEFIN S.A., a company established under Luxembourg law, having its registered office at 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 95.314 (the «Subscriber 2»).

All the 10,011 (ten thousand and eleven) new Class A Shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by GFM (CE) S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 46A,



avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.245 (the «Subscriber 3», together with the Subscriber 1 and Subscriber 2, the «Subscribers»).

These Subscribers subscribed to the New Shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 500,110.- (five hundred thousand one hundred and ten Euros) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 2,111,400.- (two million one hundred and eleven thousand four hundred Euros), divided into 26,140 (twenty-six thousand one hundred and forty) Class A Share and 185,000 (one hundred and eighty-five thousand) Class B Shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«5. The subscribed capital is set at two million one hundred and eleven thousand four hundred Euros (EUR 2,111,400.-), divided into twenty-six thousand one hundred and forty (26,140) class A shares (the «Class A Shares») and one hundred and eighty-five thousand (185,000) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up (by 100%).»

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 2,449,710.- (two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and ten Euros) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and ten Euros (EUR 2,449,710.-) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 7,200.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Régis Galiotto, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de GROSVENOR FRENCH RETAIL INVESTMENTS S.A., société anonyme, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.108 (la «Société»),

Dûment autorisé à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 4 avril 2007.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

- 1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Memorial») numéro 266 en date du 28 février 2007 page 12729 et ses statuts (les «Statuts») ont été modifiés par un acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger, soussigné, le 23 février 2007, non encore publiés au Mémorial.
- 2) Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 1.611.290,- (un million six cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix Euros) représenté par 16.129 (seize mille cent vingt-neuf) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et 145.000 (cent quarante-cinq mille) actions de classe B (les «Actions de Classe B») ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).
- 3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de EUR 2.949.820,- (deux millions neuf cent quarante-neuf mille huit cent vingt Euros) qui peut être utilisé pour l'émission



de nouvelles Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B ou pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B.

4) Par les résolutions prises en date du 4 avril 2007, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 14 décembre 2006). Le capital social a été augmenté le 10 avril 2007, date de réception des fonds sur le compte bancaire de la Société, dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant de EUR 500.110,- (cinq cent mille cent dix Euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 1.611.290,- (un million six cent onze mille deux cent quatre-vingt-dix Euros) à EUR 2.111.400,- (deux millions cent onze mille quatre cents Euros) en créant et émettant 40.000 (quarante mille) nouvelles Actions de Classe B et 10.011 (dix mille onze) Actions de Classe A (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Les nouvelles 20.000 (vingt mille) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVEST-MENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.123.008 (le «Souscripteur 1»).

Les nouvelles 20.000 (vingt mille) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par INTEFIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.95.314 (le «Souscripteur 2»).

Toutes les nouvelles 10.011 (dix mille onze) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune ont été totalement souscrites et libérées par apport en numéraire par GFM (CE) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245 (le «Souscripteur 3» et ensemble avec le Souscripteur 1 et le Souscripteur 2, les «Souscripteurs»).

Ces souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de EUR 500.110,- (cinq cent mille cent dix Euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à EUR 2.111.400,- (deux millions cent onze mille quatre cents Euros), divisé en 26.140 (vingt-six mille cent quarante) Actions de Classe A et 185.000 (cent quatre-vingt cinq mille) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions cent onze mille quatre cents Euros (EUR 2.111.400,-), représenté par vingt-six mille cent quarante (26.140) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et cent quatre-vingt-cinq mille (185.000) actions de classe B (les «Actions de Classe B») ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées (en proportion de 100%)».

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à EUR 2.449.710,-, (deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent dix Euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de deux millions quatre cent quaranteneuf mille sept cent dix Euros (EUR 2.449.710,-) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles Actions de Classe A et/ ou Actions de Classe B ou d'augmenter la valeur nominale des Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B.»

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à 7.200,- Euros.

Dont Acte, le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation de la personne comparante, ladite personne cosigné avec le notaire le présent acte. Signé: R. Galiotto, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/7955. — Reçu 5.001,10 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Elvinger

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Référence de publication: 2007075025/211/171.

(070081718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Solelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 91.565.

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLELEC, ayant son siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval, R.C. Luxembourg section B numéro B 91.565, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 201 du 23 avril 1997; dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 11 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 99 du 16 février 1998; le 27 avril 1998 publié au Mémorial C numéro 685 du 24 septembre 1998; le 22 mai 2000 publié au Mémorial C numéro 850 du 21 novembre 2000; le 9 mai 2001 publié au Mémorial C numéro 470 du 25 mars 2002 et le 24 novembre 2004 publié au Mémorial C numéro 205 du 8 mars 2005.

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Ries, économiste, demeurant à L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel, L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 12.000 (douze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 1.550.000,- € (un million cinq cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de 300.000,- € (trois cent mille euros) à 1.850.000,- € (un million huit cent cinquante mille euros) par l'émission de 62.000 (soixante-deux mille) actions nominatives nouvelles sans désignation de valeur, par apport en numéraire.
 - 2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
 - 3.-Modification de l'article 9 alinéa 1 er des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 1.550.000,- € (un million cinq cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de 300.000,- € (trois cent mille euros) à 1.850.000,- € (un million huit cent cinquante mille euros), par l'émission de 62.000 (soixante-deux mille) actions nominatives nouvelles sans désignation de valeur.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire, GTI BROUX WERKEN S.A., a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 62.000 (soixante-deux mille) actions nouvelles, FABRICOM GTI S.A.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite FABRICOM GTI S.A. représentée par Maître Victor Elvinger, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 62.000 (soixante-deux mille) actions nouvelles, les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 1.550.000,- € (un million cinq cent cinquante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 1.850.000,- € (un million huit cent cinquante mille euros) divisé en 74.000 (soixante-quatorze mille) actions sans désignation de valeur.»



Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 alinéa 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de ... euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Elvinger, J. Ries, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/10982. — Reçu 15.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075042/211/69.

(070081461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Dexia Sustainable L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.663.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Maldague, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

Monsieur Hugo Lasat, Membre du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles

Monsieur Wim Wermeir, Global Head of Equity Management and Member of the Executive Committee, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65.477

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour DEXIA SUSTAINABLE L, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007075846/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Centurion Europe, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.104.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the forth of May.

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Remich.



There appeared:

CENTURION GROUP LTD, with registered office at Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556, registration number 10389, here represented by Mr Phillip Van Der Westhuizen, with professional address in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 April 2007.

Such proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its proxyholder, has decided to form a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in accordance with the following Articles of Incorporation.

- **Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons or entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of CENTURION EUROPE (the «Company») which will be governed by the respective laws as well as by the present articles of association (hereinafter the «Company»).
- **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant any assistance including financial assistance, bans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realization of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the single partner, or of the partners, as the case may be.

The Company may have offices and branches, as well as any temporary or permanent, warehouses or deposits, both in Luxembourg and/or abroad.

- Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share each, all entirely subscribed and paid in.
- **Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or a decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers who need not be partners. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by the single partner, or in case of plurality of partners the partners owning more than half of the share capital, as the case may be.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.



All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The daily management falls within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) has/have all powers to act in the name and for the account of the Company in order to carry out and approve all acts and operations pertaining to the daily management of the Company, provided the terms of this Article 12 have been complied with.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint one or several ad hoc agents to complete specific tasks and must, subject to the provisions of the present article 12 governing the signing power, determine such agents' responsibilities, his /their powers, his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

- **Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 13. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended.

- Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 15.** Each year, with reference to 31 December the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. Every year an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

- **Art. 17.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or the partners, in case of plurality of partners, as the case may be, who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 18.** Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The one hundred twenty-five (125) shares have all been entirely subscribed by CENTURION GROUP LTD, prenamed. All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on 31 December 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about one thousand five hundred euro (1,500.-EUR).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named party, representing the entire subscribed share capital has proceeded to express and formally pass the following resolutions, in accordance with Article 14 of the articles of association:

- 1) Are appointed for managers of the Company for un unlimited duration:
- Mr David Frederick Rawson-Mackenzie, born on 29 July 1961 in Kirby Muxloe, Leicester (United Kingdom), residing at East Apt 2, Dunscombe Road, Warwick, Bermuda;
- SOUTH MANAGEMENT LIMITED OF TRUST COMPANY COMPLEX, with registered office at Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH 96960, with registration number 12953.



2) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the Appearant's proxyholder, he signed together with us, the Notary, the present original deed.

French translation of the preceding deed:

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

CENTURION GROUP LTD, avec siège social à Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556, numéro d'enregistrement 10389, ici représenté par Monsieur Phillip Van Der Westhuizen, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 avril 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elle avec l'administration de l'enregistrement.

Lequel comparant a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente, et par le comparant, tel que préqualifié, et entre toutes personnes ou entités qui en deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur, ainsi que par les présents statuts (ci-après «la Société»), sous la dénomination de CENTURION EUROPE.
- **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature (titres de créance, sûretés et autres obligations) sous réserve qu'elles ne soient pas librement cessibles et qu'elles soient émises sous forme nominative uniquement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'associé unique, ou des associés, selon le cas.

- Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 6.** Le capital social pourra être modifié à tout moment par l'associé unique ou par une décision de l'assemblée des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 8.** Vis-à-vis de la Société les parts sociales sont indivisibles, étant donné qu'uniquement un seul propriétaire par part sociale est admis. Des co-propriétaires de parts doivent nommer une personne unique comme leur représentant vis-à-vis de la Société.
 - Art. 9. Pour la durée où il n'y a qu'un associé unique, les parts sociales peuvent être librement transférées.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un ou de ses associés.



Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un collège de gérants. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants les membres du collège des gérants, sont nommés, révoqués et remplacés par l'associé unique ou par les associés représentant au moins la moitié du capital social, selon le cas.

En traitant avec des tiers par rapport à la Société, le(s) gérant(s) a/ont en toutes occurrences tous les pouvoirs pour conclure et approuver tous les actes et transactions dans le cadre de l'objet de la Société, en conformité avec les dispositions du présent article 12.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des associés ressortent des compétences du gérant, ou de la pluralité des gérants, selon le cas.

La gestion journalière de la Société de la Société tombe parmi les compétences du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, parmi les compétences du collège de gérants. En traitant avec des tiers par rapport à la Société, le(s) gérant(s) a/ont tous les pouvoirs pour conclure et approuver tous les actes et transactions faisant partie de la gestion journalière de la Société, en conformité avec les dispositions du présent article 12.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le collège de gérants, peut nommer un ou plusieurs mandataires ad hoc pour l'accomplissement de devoirs spécifiques, à la condition de déterminer, en conformité avec les dispositions du présent article 12 régissant ses (leurs) pouvoirs de signature, ses (leurs) responsabilités, sa (leur) rémunération (s'il y en a), la durée de leur représentation et toutes autres conditions relevant de sa/leur représentation.

- **Art. 12.** Le gérant ou les gérants (selon le cas) n'assument, du fait de leurs fonctions, aucune responsabilité personnelle en rapport avec toutes obligations valablement souscrits par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 13. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, tout associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il possède. Chaque associé a un nombre de droits de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital social.

Néanmoins, des résolutions destinées à modifier les statuts de la Société ne sont valablement adoptées qu'à la majorité des associés réunissant les trois quarts du capital social, en conformité avec les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre sont établis les comptes de la société, et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le collège de gérants, dresse un inventaire indiquant les valeurs des actifs et passifs de la Société.

Tout associé pourra prendre inspection de l'inventaire et du bilan de la Société au siège social.

Art. 16. Le bénéfice brut de la Société tel que ressortant des comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année un montant équivalent à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social nominal souscrit.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à/aux l'associé(s) dans la proportion de leurs parts dans le capital social.

- Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui fixent leur(s) pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 18.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont toutes été entièrement souscrites par CENTURION GROUP LTD, préqualifiée.

Toutes ces parts sociales ont été libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-EUR) euros est désormais à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire, ce que le notaire constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2007.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents (1.500,- EUR) euros.



Assemblée constitutive

Sur ce et immédiatement par la suite, le comparant préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a en sa qualité d'associé unique adopté les résolutions suivantes, en conformité avec l'article 14 des statuts:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur David Frederick Rawson-Mackenzie, né le 29 juillet 1961 à Kirby Muxloe, Leicester (Grande Bretagne), demeurant à East Apt 2, Dunscombe Road, Warwick, Bermuda;
- SOUTH MANAGEMENT LIMITED OF TRUST COMPANY COMPLEX, avec siège social à Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH 96960, numéro d'enregistrement 12953.
 - 2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant préqualifié, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et pour le cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, Nous notaire, avons signé et apposé Notre tampon à Luxembourg-ville, à la date telle que mentionnée en tête des présentes.

Et après que lecture en a été donnée et traduction donnée dans la langue du mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. van der Westhuizen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 11 mai 2007, REM/2007/1040. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007076710/5770/248.

(070084185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CEREP Monument Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.660,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 111.991.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP MONUMENT INVESTMENT S.à.r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 111.991 and incorporated by deed drawn up on 18 October 2005 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 420 dated 25 February 2006 (page 20141) (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company,

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and



distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by bis name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP MONUMENT INVESTMENT S.à.r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 111.991 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 18 octobre 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 420 daté du 25 février 2006 (page 20141) (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11453. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Elvinger.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Référence de publication: 2007076766/211/89.

(070083245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Alior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 129.078.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg;

Ont comparu:

1. La société CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 6, rue Dicks, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 98.410,

ici représentée par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, Monsieur Claude Le Monnier, né le 18 novembre 1961 à Vannes (F), demeurant au 17, rue du 8 Mai 1945 à F-78220 Viroflay, et Monsieur François Winandy, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

2. Mme Hélène Zaleski, née le 8 novembre 1965 à Lille (F), demeurant au 117, avenue Molière à B-1190 Bruxelles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALIOR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions d'Euros), représenté par quatre mille (4.000) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros).

Le capital social autorisé est fixé à EUR 75.000.000,- (soixante-quinze millions d'Euros), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros).

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:



- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;
- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions et,
- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 15 juin 2012, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

- Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.



Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

- Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.
- Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

- **Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.
- **Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.
- **Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

- **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.
- **Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.
- **Art. 20.** Le Conseil d'Administration peut décider que, pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.
- **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 2 ^{ème} mardi du mois de mars de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.



Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

- **Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.
 - Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.
- **Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.



Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2 ème mardi du mois de mars 2008 à 14.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

- 1) CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions 3.999

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'Euros) se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 44.150,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Mme Hélène Zaleski, née le 8 novembre 1965 à F-Lille, administrateur de sociétés, 117, avenue Molière, B-1190 Forest, Bruxelles, Administrateur
- Monsieur Claude Le Monnier, né le 18 novembre 1961 à Vannes (F), administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue du 8 Mai 1945 à F-78220 Viroflay
- M. François Winandy, né le 15 mai 1949 à Luxembourg, diplômé EDHEC, L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, Administrateur.
 - 3. A été appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises:
- La société H.R.T. REVISION S.àr.I., établie à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.238.
 - 4. Le siège de la société est fixé au 25, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.
- 5. Le mandat des administrateurs est fixé à 3 ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010;
- 6. Le mandat du commissaire est fixé à 3 ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010;

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise:

Follows the English translation:

In the year two thousand and seven, on June 15th.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City;

There appeared:

1. CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, 6, rue Dicks, R.C.S. Luxembourg B n o 98410, here duly represented by two directors of the company, Mr Claude Le Monnier, born on November



- 18, 1961 in Vannes (F), residing at 17, rue du 8 Mai 1945 in F-78220 Viroflay, and Mr François Winandy, born on May 15, 1949 in Luxembourg, residing at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- 2. Miss Hélène Zaleski, born the 8th of November 1965 in Lille (F), director, residing at 117, avenue Molière, B-1190 Bruxelles.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Company («société anonyme») under the name of ALIOR S.A. is formed.
 - Art. 2. The registered office of the Company will be established at Luxembourg.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors. which have all powers to adapt the present article before a notary public.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

- **Art. 3.** The company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 4.** The corporate object of the company is the holding of participating interest in whatever form, in other Luxembourg or foreign undertakings as well as the Management and the control of those participations.

More specifically the company may acquire by contribution, by subscription, through options or by any other form securities in whatever form and proceed with sale of those participations in whatever form such as by sale or exchange or any other means.

The company may also acquire and put to value all patents and other rights attached to or completing those patents.

The company may borrow or grant to the companies in with it participates or is interested directly or indirectly every assistance, loans, facilities or guaranties.

The company may furthermore execute all commercial, industrial, financial operations, in movable and immovable estates transactions that may be useful for the accomplishment of its corporate object.

Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 4,000,000.- (four million Euros), represented by four thousand (4,000) shares of a par value of EUR 1,000.- (thousand Euros) each, fully paid in.

The authorized share capital is set at EUR 75,000,000.- (seventy-five million Euros), represented by seventy-five thousand (75,000) shares of a par value of EUR 1,000.- (thousand Euros) each.

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive trenches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash on the view of the waiver of the preferential subscription right of the former shareholders.

This authorisation is valid for a period ending on June 15th, 2012, and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital, realised and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

The subscribed capital and the authorized capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.



Art. 6. The shares of the company may be in registered form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law concerning trading companies.

Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company; the same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary («usufruitier») and a pure owner («nu-propriétaire») or between a pledger and a pledgee.
- **Art. 8.** The Board of Directors may, following a decision of the General Meeting of shareholders, authorize the issue of bonds, convertible or not, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies.

The Board of Directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and payment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The bonds must be signed by two Directors; these two signatures may be in handwriting, in type or affixed by way of stamp.

Management - Supervision

Art. 9. The company is administered by a Board of Directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

The Board of Directors will elect a Chairman from among its members and if it decides to do so, one or several Vice Chairmen. The first chairman is appointed by the General Meeting. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two members.

The directors will be convened separately to each Meeting of the Board of Directors. Except in an emergency which will be specified in the convening notice, the convening notice will be announced at least fifteen days before the date fixed for the meeting.

The Meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members is present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter another member of the Board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the Chairman has a casting vote. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a Meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, facsimile or telex.

A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the Meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board.

At the next General Meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director has a personal interest contrary to that of the Company.

In the event of a member of the Board of Directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the Board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

Art. 11. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by at least two directors.

Copies or extracts will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 12. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of August 10th, 1915 as subsequently modified or by the present articles of the company in the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.



- **Art. 13.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also with the prior approval of the General Meeting of shareholders, entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed Managing Director.
- **Art. 14.** The Board of Directors may appoint an executive committee composed of members of the Board of Directors, and may determine the number of its members. The executive committee may be vested with such power and authority to act in the name of the Board of Directors as the latter decides by prior resolution.

Unless the Board of Directors decides otherwise, the executive committee will establish its own procedure for convening and conducting its meetings.

The Board of Directors will determine, if appropriate, the remuneration of the members of the executive committee.

Art. 15. The Board of Directors will represent the company in court as plaintiff or as defendant.

All writs or judicial acts for or against the company are validly issued in the name of the company alone.

- **Art. 16.** All documents and mandates will validly commit the company if they are signed in the name of the company by two Directors, or by a representative duly authorized by the Board of Directors.
- **Art. 17.** The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more Auditors, shareholders or not, to be appointed by the General Meeting which will determine their number, remuneration and term of their mandate which cannot exceed six years. Retiring auditors are eligible for reelection.

General Meetings

- **Art. 18.** The General Meeting by simple resolution may allocate to the Directors a remuneration appropriate to the performance of their duties.
- **Art. 19.** The General Meeting properly formed represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstain from voting.
- **Art. 20.** The Board of directors may decide that, for admission to the General Meetings, each shareholder must deposit its registered certificates at the registered office or at institutions indicated in the convening notice five days before the date fixed for the Meeting.
- **Art. 21.** The General Meeting will be held in Luxembourg on the second Tuesday of the month of March of each year at 14.00 o'clock.

If this day is an official holiday, the Meeting will be postponed to the next full working day at the same hour. General Meetings will be held in Luxembourg at the place to be indicated in the convening notices or in the municipality in which the registered office is located, should the registered office have been transferred elsewhere, or in such other place as shall be decided by the Board.

Art. 22. The General Meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditor, vote on the approval of the report and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by the statutes, discharge the Directors and Auditors and take such further action on other matters that may properly come before it.

Each share entitles the holder to one vote.

Each shareholder is entitled to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each shareholder is entitled to request a vote by secret ballot.

- **Art. 23.** The General Meeting deliberating at a quorum and with a majority as prescribed by law can amend the statutes in every respect except to the extent that the law imposes a limitation.
 - Art. 24. The Board of Directors shall be responsible for calling both Ordinary and Extraordinary General Meetings.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital make a request in writing indicating the agenda.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

Art. 25. The General Meeting is presided over by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, by the Director who replaces him or by a person designated by the general meeting.

The meeting will choose from the present one scrutineer.

Art. 26. The minutes of the General Meetings will be signed by the Members of the Committee and by any shareholder who wishes so to do.

However, in cases where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or another Director.



Financial Year - Balance Sheet - Distribution of Profits

- Art. 27. The Company's financial year runs from the first of January to the 31st of December of every year.
- Art. 28. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the company in the form foreseen by law.

At the same time, the accounts will be closed.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's Balance Sheet and Profit and Loss Account together with its report and such other documents as may be required by law to the Auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting the Balance Sheet and Profit and Loss Account, Directors Report, Auditors Report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 29. The credit balance on the Profit and Loss Account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the authorized and issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends when payable will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the general meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors, with the approvals as foreseen by law and subject to the other legal requirements.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 30.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting following the provisions relevant to amendments to the statutes.
- **Art. 31.** In the event of the dissolution of the Company the General Meeting will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid up portion of each share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed equally between all shareholders.

General Disposition

Art. 32. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 and to the laws modifying it.

Transitional Dispositions

The first business year begins today and ends on the 31st of December 2006.

The first annual meeting will be held on the second Tuesday of the month of March 2008 at 14.00 o'clock.

Subscription

The statutes of the company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe for the four thousand (4,000) shares representing the whole of the share capital, as follows:

- 1) CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., prenamed: three thousand nine hundred and ninety-nine shares 3,999
- 2) Mme Hélène Zaleski, prenamed, one share
 1

 Total: four thousand shares
 4,000

All these shares are fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 1,000,000.- (one million Euros) from now on are at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

Statement - Evaluation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valuated at EUR 44,150.-.



Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2. The following have been appointed as directors:
- Miss Hélène Zaleski, born the 8th of November 1965 in Lille (F), director, residing at 117, avenue Molière, B-1190 Bruxelles.
- Mr Claude Le Monnier, born on November 18, 1961 in Vannes (F), director, residing at 17, rue du 8 Mai 1945 in F-78220 Viroflay,
- Mr François Winandy, born on May 15, 1949 in Luxembourg, diplômé EDHEC, residing at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- 3. H.R.T. REVISION S.àr.I. established in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. B n $^{\circ}$ 51.238 has been appointed as statutory auditor.
 - 4. The registered office of the Company will be established at L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
 - 5. The term of office of the directors shall be for 3 years ending with the general annual meeting to be held in 2010.
- 6. The term of office of the statutory auditor shall be for 3 years ending with the general annual meeting to be held in 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Le Monnier, F. Winandy, H. Zaleski, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13325. — Reçu 40.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007077083/208/511.

(070083655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gavi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 71.716.

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the company GAVI S.A. having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number B 71.716, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Belvaux, dated September 20, 1999, published in the Memorial C, number 907 of November 30, 1999.

The meeting is presided over by Julie Forget, Corporate Officer, with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

who appointed as secretary Eric Bousquet, Messenger, with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

The meeting elected as scrutineer Kathy Marchione, Senior Corporate Officer, with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1) Decision to wind up the company and to put the Company in liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator.
- 3) Miscellaneous.



II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to wind up and to put the company in liquidation with immediately effect.

Second resolution

The general meeting appoints as liquidator Mr. Paul Hopkinson, Company Secretary and Director of TAX & LEGAL, born in Bradford (United Kingdom), on September 17, 1958, residing at Aspen Grove, 17, Northowram, Halifax, HX3 7WN, West Yorkshire (United Kingdom).

Third resolution

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may, under his down responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;
 - the liquidator may engage the company in liquidation under his sole signature, without restriction.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GAVI S.A. avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 71.716, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Belvaux, en date du 20 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 907 du 30 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Julie Forget, Corporate Officer, avec adresse professionnelle à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

qui désigne comme secrétaire Eric Bousquet, Messenger, avec adresse professionnelle à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

L'assemblée choisit comme scrutateur Kathy Marchione, Senior Corporate Officer, avec adresse professionnelle à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les



actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Paul Hopkinson, Company Secretary and Director of TAX & LEGAL, born in Bradford (United Kingdom), on September 17, 1958, residing at Aspen Grove, 17, Northowram, Halifax, HX3 7WN, West Yorkshire (United Kingdom).

Troisième résolution

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemble générale dans les cas où elle est prévue par la loi.

- Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.
 - Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Forget, E. Bousquet, K. Marchione, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1 er juin 2007, Relation: LAC/2007/10781. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076224/202/111.

(070083250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Franis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 67.596.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 2 juin 2006

«(.,,) L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat la société LIGHTHOUSE SERVICES SàRL de son mandat de Commissaire aux Comptes.

L'assemblée décide de nommer, en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué, Monsieur Denis Bousseau, né le 3 octobre 1949 à La Verrie (F) et demeurant 15, rue de Villers L-9657 Harlange. Son mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire prévue en 2012 (...)»

M.-F. Moriniere

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007076496/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck